

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 10 janvier 2023, à savoir :

- règlement **RCA09-08-2-5** modifiant le règlement numéro RCA09-08-2 sur la propreté;
- le règlement **RCA17-08-4-2** modifiant le règlement numéro RCA17-08-4-1 sur les sociétés de développement commercial;
- le règlement **878-49** modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière, et
- l'ordonnance **OCA23-08-1** visant à permettre une dérogation au règlement sur les tarifs en faveur de CARI St-Laurent.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,  
Le 16 janvier 2023

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement